



Délibération du Conseil Communautaire

Le Lundi 15 avril 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Montagrier sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 09 avril 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	42	Jean-Pierre Prigul–Janick Laville–Jean-Didier Andrieux-Pascal Devars-Monique Boineau-Serrano-Jean-Pierre Prunier-Murielle Cassier-Didier Bazinet-Michel Desmoulin-Corinne Ducoup-Philippe Boismoreau-Philippe Bogaert-Alfred Gonnard-Jean-Marcel Beau-Daniel Bonnefond-Bruno Limerat-Ludovic Gillaizeau-Francis Lafaye-Clément Lemercier-Gilles Mercier-Nicolas Platon-Catherine Bezac-Gonthier-Laurent Casanave-Christine Laurent-Dominique Caillou-Philippe Chotard-Jean-Pierre Chaumette-Francis Duverneuil-Virginie Mouche-Jean-Pierre Paretour-Joël De Luca-Gérard Caignard-Fabrice Boniface-Brigitte Pourtier-Philippe Dubourg-Prisca Mortier-Pierre Janailac-Julie Bordet-Edwige Badel-Marion Lafaye-Patrick Lachaud-Muriel Morlion
Suppléants présents	1	David Boucard - Commune de Verteillac
Titulaires absents	16	Allain Tricoire-Bernadette Bazinet-Christine Berthé-Lisa Boyer-Yves Mahaud-Joël Constant-Géry Denis-Catherine Esculier-Romain Perruchaud-Bernard Saint Martin-Christophe Rossard-Pierre Guigné-Jean-Claude Arnaud-Denis Ferrand-Joëlle Saint-Martin-Régis Defraye
Procurations	10	Allain Tricoire à Patrick Lachaud Bernadette Bazinet à Monique Boineau-Serrano Christine Berthé à Brigitte Pourtier Joël Constant à Bruno Limerat Géry Denis à Francis Duverneuil Catherine Esculier à Christine Laurent Romain Perruchaud à Catherine Bezac-Gonthier Bernard Saint Martin à Philippe Chotard Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Joëlle Saint Martin à Marion Lafaye

DELIBERATION N° 2024/72 : (Code Nomenclature /712)**DATE : 15 AVRIL 2024****RAPPORTEUR : Jean-Marcel Beau****OBJET : Adoption du budget annexe 2024 de l'Office du Tourisme Intercommunal (OTI)**

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe de l'OTI,

CONSIDERANT le projet de budget annexe de l'OTI pour l'exercice 2024,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget annexe de l'OTI pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

COM COM DU PERIGORD RIBERACOIS - OFFICE DE TOURISME CCPR Budget Annexe - BP - 2024

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	11 270,00	15 924,29
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	24 000,00	37 795,57
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 13 795,57	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		49 065,57	53 719,86
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	338 287,12	338 287,12
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		338 287,12	338 287,12
TOTAL DU BUDGET (4)		387 352,69	392 006,98

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 53

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Publié le 24 avril 2024

**Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribérais
Didier Bazinet**

**Le secrétaire de séance
du 15 avril 2024
Jean-Marcel Beau**

Signé électroniquement le 19/04/2024 à 12:26
par Didier BAZINET

